



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU BURKINA FASO**

EcoMédias 2023

**3^{ème} APPEL A PROJETS
POUR LA PRODUCTION DE CONTENUS MEDIAS
DEDIES A L'ECONOMIE ET A LA PROMOTION
DU SECTEUR PRIVE AU BURKINA FASO**

Septembre 2023

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) est un établissement public à caractère professionnel doté de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de gestion. Elle a pour missions de représenter les opérateurs économiques auprès des pouvoirs publics, de défendre les intérêts généraux du commerce, de l'industrie et des services, et d'œuvrer à la promotion d'un secteur privé dynamique et prospère au Burkina Faso.

Première Institution d'accompagnement du secteur privé, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) offre différentes prestations aux opérateurs économiques. Ses principaux services sont :

- l'information, la formation, la prospective et l'intelligence économique ;
- l'appui-conseil aux opérateurs économiques ;
- la promotion commerciale ;
- le développement et la gestion d'infrastructures économiques.

Après plus de sept décennies d'existence, la CCI-BF fait aujourd'hui face à un important défi : celui d'être plus proche de ses ressortissants afin d'apporter des réponses idoines à leurs préoccupations ; d'où le déploiement de l'Institution dans les 13 régions du pays à travers les Délégations Consulaires Régionales.

Cette proximité d'avec les opérateurs économiques induit un renforcement du dispositif d'information et de promotion du secteur privé ainsi que des opportunités d'affaires. C'est pourquoi la mandature 2016-2021 et celle en cours accordent une place de choix à la communication avec pour ambition de renforcer le partenariat avec les médias.

Le besoin de renforcer le partenariat avec les médias se justifie par l'important rôle que jouent ces médias, acteurs et relais incontournables de toute politique de développement économique et social. Dans cette dynamique, le secteur privé, en tant que moteur de la croissance et du développement se doit de créer un tandem avec les organes de presse pour une contribution plus bénéfique aux opérateurs économiques et aux citoyens burkinabè.

Le partenariat envisagé devra permettre d'équilibrer ou de diversifier les contenus des médias consacrés, jusque-là, à des sujets spécifiques relatifs à la politique, à l'éducation, à l'environnement, aux faits de société, au sport, à la culture, à la publicité, au divertissement, etc. A l'opposé, les sujets relatifs à l'économie, aux finances, au développement du secteur privé, etc. sont peu prisés.

Afin de susciter davantage d'intérêt pour les sujets économiques et ceux en lien avec les finances et le développement du secteur privé, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) a lancé, en 2019, la première édition de « **EcoMédias** », **une initiative d'accompagnement des médias à la production de contenus dédiés à l'économie, aux finances et à la promotion du secteur privé.**

La pertinence de l'initiative et l'intérêt manifesté par les patrons de presse confortent les autorités de l'Institution consulaire à la renouveler à travers le lancement de la 3^{ème} édition, objet de la présente note conceptuelle.

2. OBJET DE L'APPEL A PROJETS ET RESULTATS ATTENDUS

2.1. OBJET

Dans l'optique de renforcer la production de contenus médias dédiés à l'économie, aux finances et au développement du secteur privé, la CCI-BF lance le présent appel à projets qui vise à accompagner les meilleurs projets de contenus informationnels ou promotionnels.

Cet appel à projets concerne exclusivement les médias publics et privés, de type audiovisuel, presse écrite ou en ligne.

« **EcoMédias** » vise à identifier des partenaires avec qui la CCI-BF signera des conventions de coproduction en vue de la diffusion des contenus médias dédiés à l'économie, aux finances et au développement du secteur privé (articles de presse, émissions radiophoniques ou télévisuelles, microprogrammes, etc.) spécifiques en destination prioritairement des acteurs du secteur privé burkinabè.

2.2. RESULTATS ATTENDUS

L'appel à projets permettra d'atteindre les résultats suivants :

- ❖ Cinq (05) organes de la presse audiovisuelle (soit 03 télévisions et 02 radios) sont sélectionnés et primés ;
- ❖ Trois (03) organes de la presse écrite sont sélectionnés et primés ;
- ❖ Deux (02) organes de la presse en ligne sont sélectionnés et primés ;
- ❖ Les dix (10) lauréats sont accompagnés financièrement pour la production et la diffusion de leurs projets ;
- ❖ Un portefeuille de partenaires est constitué et géré par la CCI-BF ;
- ❖ De nouveaux programmes médiatiques sont produits et diffusés sur des thématiques relatives à l'économie, aux finances et au développement du secteur privé.

3. CENTRES D'INTERETS

« **EcoMédias** » s'intéresse (sans exclusive) aux thèmes décrits ci-dessous :

3.1. Pour la presse audiovisuelle (télévision et radio) :

- ❖ Série de grands dossiers (reportage ou focus) sur les différents secteurs d'activité et leur contribution à l'économie nationale ;
- ❖ émissions de promotion des filières économiques porteuses (exemple : anacarde, sésame, bétail et viande, cuirs et peaux, produits de transformation, etc.) ;
- ❖ émissions de valorisation et de promotion des modèles de réussite dans le secteur privé burkinabè ;
- ❖ émissions de promotion de l'entrepreneuriat privé ;
- ❖ émissions de promotion des opportunités d'affaires au Burkina Faso, dans les pays de la sous-région ou à l'international ;
- ❖ émissions d'échanges ou de débats sur des thématiques en lien avec l'actualité économique, les finances, le développement du secteur privé, etc. ;
- ❖ documentaires ou séries télévisuelles traitant de sujets économiques (explication ou décryptage des textes réglementaires, des procédures ou instructions, etc.).

3.2. Pour la presse écrite et la presse en ligne :

- ❖ Série de grands dossiers (reportages ou focus) sur les différents secteurs d'activité et leur contribution à l'économie nationale ;
- ❖ articles de promotion des filières économiques porteuses (exemple : anacarde, sésame, bétail et viande, cuirs et peaux, produits de transformation, etc.) ;
- ❖ articles de valorisation et de promotion des modèles de réussite dans le secteur privé burkinabè ;
- ❖ articles de promotion de l'entrepreneuriat privé ;
- ❖ articles de promotion des opportunités d'affaires au Burkina Faso, dans les pays de la sous-région ou à l'international ;
- ❖ articles traitant de sujets économiques (explication ou décryptage des textes réglementaires, des procédures ou instructions, etc.).

4. CRITERES D'ELIGIBILITE

« **EcoMédias 2023** » concerne exclusivement les médias légalement constitués et établis au Burkina Faso conformément aux dispositions de la loi N°56/93/ADP du 30 décembre 1993 portant Code de l'information au Burkina Faso (tout type d'organes de la presse publique et privée, écrite, audiovisuelle ou en ligne).

Les candidats devront satisfaire aux conditions ci-dessous :

- ❖ disposer d'un siège formellement constitué, d'une adresse précise et connue, et d'un support de diffusion (écrit, audiovisuel, web, etc.) ;
- ❖ être immatriculé ou avoir fait sa déclaration d'activités au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou à tout autre registre ;
- ❖ avoir l'Identifiant financier unique (IFU) ;
- ❖ être à jour de ses cotisations fiscales et sociales (Impôts et sécurité sociale) ;
- ❖ disposer d'une équipe rédactionnelle d'au moins trois (03) journalistes professionnels ;
- ❖ disposer d'une attestation de parution régulière délivrée par le Conseil Supérieur de la Communication ;
- ❖ disposer d'une attestation de dépôt légal délivrée par la Bibliothèque Nationale du Burkina (BNB) pour la presse écrite ;
- ❖ Avoir au moins trois (03) ans d'ancienneté.

La non satisfaction de l'ensemble des critères constitue une cause d'inéligibilité qui disqualifie le postulant pour la suite du processus de sélection.

NB : Le principe de « Un média, un projet » est de rigueur.

Les lauréats des précédentes éditions sont tenus de joindre un rapport technique et financier (pièces justificatives à l'appui), condition préalable à la prise en compte de leurs dossiers.

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature à l'appel à projets est composé comme suit :

- ❖ une présentation claire et succincte du soumissionnaire (1 page maximum) ;
- ❖ un Curriculum vitaë du coordonnateur du projet ;
- ❖ une fiche technique présentant, de façon exhaustive, le (s) projet (s) objet du présent appel (nature ou type, cible, contenu, objectifs, périodicité, plage de diffusion, nombre de personnes susceptibles d'être atteintes, impact du projet sur la cible et sur le secteur privé, coûts de production et de diffusion, etc.) (5 pages maximum).

Les documents ci-dessous sont exigés en sus :

- ❖ Une copie du Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou une copie de l'accusé de réception du récépissé de déclaration délivré par le Conseil Supérieur de la Communication ;
- ❖ une copie de l'identifiant financier unique (IFU) ;
- ❖ une attestation de situation fiscale datant de moins de 3 mois ;
- ❖ une attestation de situation cotisante ;
- ❖ Une attestation de parution régulière délivrée par le Conseil Supérieur de la Communication ;
- ❖ Une attestation de dépôt légal délivrée par la Bibliothèque Nationale du Burkina (BNB) pour la presse écrite ;
- ❖ La liste nominative comportant l'emploi et le numéro d'immatriculation en cours de validité des trois journalistes de l'équipe rédactionnelle déclarés à la CNSS. La liste établie par l'entreprise doit être certifiée par la CNSS.

L'ensemble du dossier de candidature devra être fournis en 3 exemplaires.

Le tableau ci-dessous présente les catégories, le nombre et la valeur des prix avec les critères d'éligibilité et la composition des dossiers de candidature.

Catégorie	Valeur du prix	Nombre de prix	Critères d'éligibilité	Composition du dossier de candidature
Télévision	Cinq millions (5 000 000) FCFA	03	<ul style="list-style-type: none"> ❖ disposer d'un siège formellement constitué, d'une adresse précise et connue, et d'un support de diffusion (écrit, audiovisuel, numérique, etc.) ; ❖ disposer d'un effectif permanent d'au moins trois (03) journalistes professionnels ; ❖ être immatriculé ou avoir fait sa déclaration d'activités au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou à tout autre registre ; ❖ avoir l'Identifiant financier unique (IFU) ; ❖ être affilié à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ; ❖ avoir au moins trois (03) ans d'ancienneté. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ une présentation claire et succincte du soumissionnaire (1 page maximum) ; ❖ un Curriculum vitae du coordonnateur du projet ; ❖ une fiche technique présentant, de façon exhaustive, le (s) projet (s) objet du présent appel (nature ou type, cible, contenu, objectifs, périodicité, plage de diffusion, nombre de personnes susceptibles d'être atteintes, impact du projet sur la cible et sur le secteur privé, coûts de production et de diffusion, etc.) (5 pages maximum) ; ❖ Une copie du Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou de l'accusé de réception du récépissé de déclaration délivré par le Conseil Supérieur de la Communication ; ❖ une copie de l'identifiant financier unique (IFU) ; ❖ une attestation de situation fiscale datant de moins de 3 mois ; ❖ une attestation de situation cotisante ; ❖ Une attestation de parution régulière délivrée par le Conseil Supérieur de la Communication ; ❖ Une attestation de dépôt légal délivrée par la Bibliothèque Nationale du Burkina (BNB) pour la presse écrite ; ❖ La liste nominative comportant l'emploi et le numéro d'immatriculation en cours de validité des trois journalistes de l'équipe rédactionnelle déclarés à la CNSS. La liste établie par l'entreprise doit être certifiée par la CNSS.
Radio		02		
Presse écrite		03		
Presse en ligne		02		

6. PERIODE ET LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS

La période de dépôt des dossiers de candidature est fixée du **02 au 06 octobre 2023**.

Les dossiers de candidature devront porter la mention «**EcoMédias 2023**» et être déposés au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) à Ouagadougou et dans celui des Délégations Consulaires implantées dans les 13 régions.

7. VALEUR ET DESTINATION DES PRIX

7.1. VALEUR DES PRIX

Chaque projet retenu sera financé à hauteur de 5 millions (5 000 000) FCFA destinés à la production et à la diffusion.

Au total, dix (10) projets seront primés pour une valeur globale de cinquante millions (50 000 000) de francs CFA.

A l'issue de la publication des résultats, un contrat de partenariat fixant les conditions d'utilisation du prix sera signé entre la CCI-BF et chaque lauréat.

7.2. DESTINATION DES PRIX

Les prix décernés sont destinés au financement du projet sélectionné.

La CCI-BF se chargera de tenir à la disposition des lauréats le montant du chèque dû.

A l'issue de la mise en œuvre du projet, un rapport technique et financier élaboré par le promoteur devra être transmis à la CCI-BF.

8. COMITE TECHNIQUE DE SELECTION

Il sera mis en place un Comité technique pluridisciplinaire pour assurer la qualité et la transparence du processus de sélection des lauréats.

Ce Comité sera composé de :

- ❖ trois (03) représentants de la CCI-BF ;
- ❖ deux (02) représentants du Conseil Supérieur de la Communication ;
- ❖ deux (02) représentants de la Société des Editeurs de la Presse privée (SEP) ;
- ❖ un (01) représentant du Ministère de la Communication.

10. DISPOSITIONS FINALES

Tout dossier déposé dans le cadre de cet appel à projets reste la propriété de la CCI-BF et ne sera en aucun cas restitué au soumissionnaire.

La CCI-BF se donne le droit d'apporter des modifications ultérieures à cet appel à projets. Elle se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à projets.

11. ADRESSE UTILE

Pour tout besoin d'informations complémentaires, contacter la **Direction de l'Information et de la Communication de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso** au **25 30 61 14/15- 70 65 28 38- 70 70 52 43.**

La CCI-BF, l'excellence au service d'un secteur privé prospère !

ANNEXE– CANEVAS DE REDACTION DES PROJETS

Titre du projet :

Nom du porteur de projet :

Adresse :

N° RCCM :

Attestation fiscale :

Attestation CNSS :

Nom du Coordonnateur du Projet :

Curriculum vitae du Coordonnateur du projet :

Noms des structures associées :

Durée du projet :

COÛT TOTAL (F CFA) :

I. **Présentation du porteur de projet (1 page maximum)**

II. **Titre du projet**

Le titre du projet sert d'enseigne. Il doit être le condensé du projet.

III. **Résumé du projet (Maximum 1 page)**

Le résumé du projet constitue la vitrine du projet et il doit être concis. C'est une partie centrale du projet et doit être rédigé avec soin.

IV. **Justification :**

Contexte et priorités (Maximum 3 pages)

V. **Objectifs du projet (Maximum 1 page)**

L'on peut distinguer différents types d'objectifs pour un objet.

4.1 **Objectif global** (objectifs globaux)

4.2 **Objectif (s) spécifique (s)**

VI. **Fiche technique de présentation du projet (1 page)**

VII. **Budget détaillé du projet :**

VIII. **Planning de mise en œuvre :**